

La Communauté d'Agglomération de Haguenau, mon nouveau territoire



De g. à d. : Raymond Gress, président de la Communauté de Communes (CC) de Bischwiller et Environs, Etienne Wolf, président de la CC Région de Brumath, Claude Sturni, président de la CC Région de Haguenau, Jean-Denis Enderlin, président de la CC Val de Moder.

Une nouvelle dimension

Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes de Bischwiller et Environs, de la Région de Brumath, de la Région de Haguenau et du Val de Moder vont fusionner pour donner naissance à la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Cette réforme institutionnelle s'inscrit dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe votée en 2015), dont l'objectif est de simplifier le paysage administratif français. La collectivité a été créée par arrêté préfectoral, après un processus de concertation entre les collectivités concernées et les services de l'État. **Il ne s'agit en aucun cas d'un échelon administratif supplémentaire, puisque la création de la Communauté d'Agglomération entraînera la disparition automatique des quatre Communautés de Communes d'origine.**

Édito

"Faire mieux ensemble.

Voilà, résumé en quelques mots, pourquoi nos quatre Communautés de Communes ont décidé de s'unir pour former la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Avec le partage des moyens humains, matériels et financiers, avec « l'effet de levier » ainsi créé, la nouvelle collectivité saura répondre encore plus efficacement aux besoins des habitants et des entreprises, de façon équilibrée, sur l'ensemble du territoire, dans le respect de l'identité et de l'histoire de nos communes.

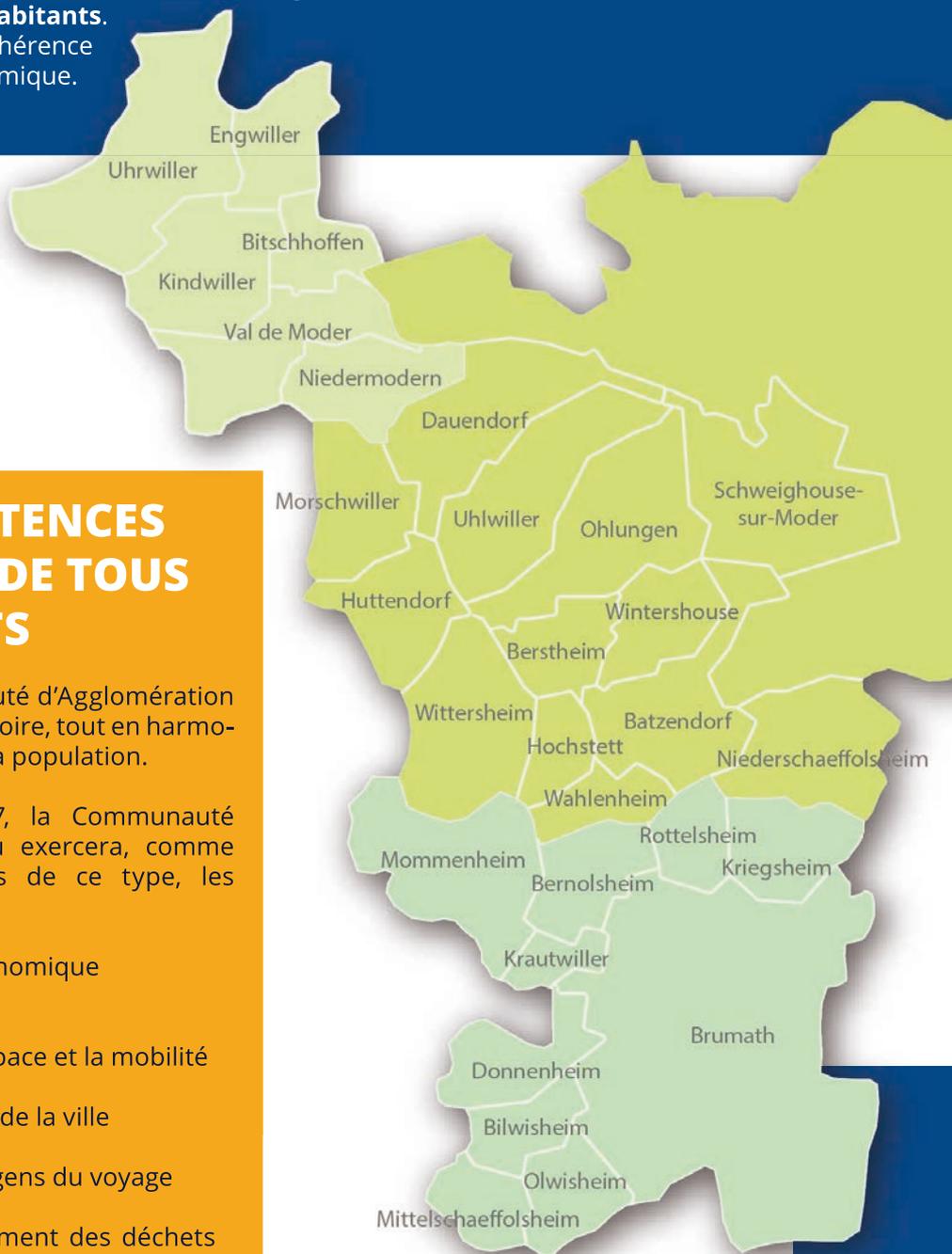
À l'heure où les moyens financiers des collectivités se réduisent, **cette dynamique est plus que jamais une chance, un véritable atout** : la Communauté d'Agglomération de Haguenau est un atout pour le développement de l'activité et de l'emploi, un atout pour la défense des services publics locaux, un atout pour les finances, un atout pour faire entendre la voix de l'Alsace du Nord. Ceci est d'autant plus vrai que nous partageons déjà, sur ce territoire, les mêmes valeurs : servir l'intérêt général dans un esprit d'efficacité, de simplicité, de confiance, de proximité."

Jean-Denis Enderlin
Raymond Gress
Claude Sturni
Etienne Wolf

Une Communauté d'Agglomération, qu'est-ce que c'est ?

Une Communauté d'Agglomération est un groupement de communes qui unissent leurs moyens pour mener, à l'échelle la plus pertinente, des actions publiques que les communes seules ne peuvent pas mener. La Communauté d'Agglomération de Haguenau est composée d'un réseau de villes moyennes et de communes rurales, rassemblant au total **36 communes et près de 96 000 habitants**. L'ensemble ainsi formé répond à une cohérence géographique, administrative et économique.

Sa situation est privilégiée, entre l'Eurométropole strasbourgeoise et l'agglomération de Karlsruhe. Ce nouveau territoire constitue déjà une réalité, puisque **de nombreuses personnes qui habitent dans un secteur de l'agglomération se déplacent naturellement dans un autre, pour travailler, étudier, faire leurs achats, se divertir, se soigner...**



DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS

Progressivement, la Communauté d'Agglomération développera son projet de territoire, tout en harmonisant les services proposés à la population.

À partir du 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Haguenau exercera, comme toutes les autres collectivités de ce type, les compétences suivantes :

-  > Le développement économique et le tourisme
-  > L'aménagement de l'espace et la mobilité
-  > L'habitat et la politique de la ville
-  > Les aires d'accueil des gens du voyage
-  > La collecte et le traitement des déchets ménagers

La Communauté d'Agglomération reprendra également les autres compétences des différentes Communautés de Communes, uniquement dans leur ancien périmètre respectif. Ainsi, le passage en Communauté d'Agglomération ne modifiera en rien les missions exercées et les services rendus à la population.



Votre Communauté d'Agglomération en quelques chiffres

95 472 habitants

36 communes

396 km² (25 km du nord au sud et 34 km d'est en ouest)

44 000 emplois

8 500 entreprises

26 Zones d'Activités



© SEW Usocome



La Communauté d'Agglomération, comment fonctionne-t-elle ?

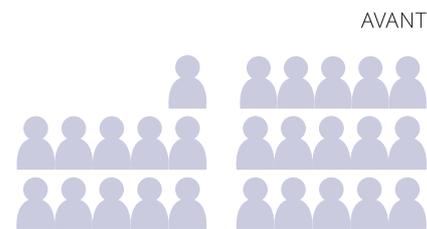
Depuis de nombreux mois, les élus du territoire et les services collaborent pour préparer le passage à la nouvelle collectivité. Le travail est organisé en divers ateliers thématiques : enfance et jeunesse, développement économique, voirie, finances, déchets... Ces séances de travail ont également permis de fixer le mode de fonctionnement de la nouvelle collectivité : celle-ci

sera gérée par le Conseil d'Agglomération, organe délibérant qui sera composé de conseillers municipaux des 36 communes membres. Les réunions du Conseil d'Agglomération se dérouleront de façon tournante dans une des communes du territoire.

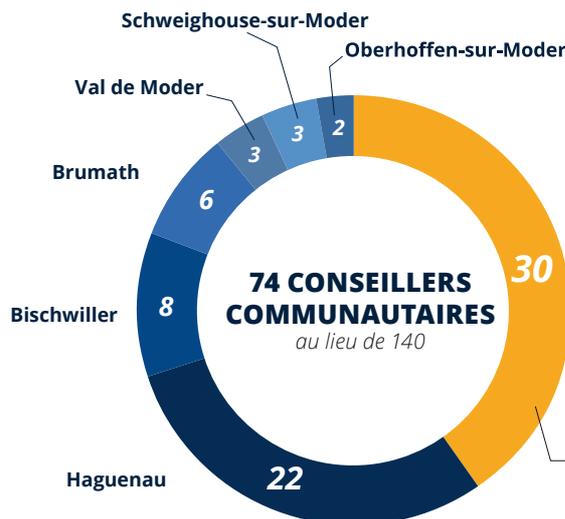
> Retrouvez l'organisation du Conseil d'Agglomération en page 4.

L'organisation du Conseil d'Agglomération

Avec la fusion, le nombre de conseillers communautaires sera pratiquement divisé par deux. Le Conseil comptera un nombre total de 74 sièges (au lieu de 140), répartis en fonction de la population de chaque commune. Aucune commune ne détiendra plus de la moitié des sièges, et chaque commune disposera d'au moins 1 siège, comme le prévoit la loi. Il est à noter que les 30 communes ayant 1 seul délégué disposeront en plus d'1 suppléant.



15 VICE-PRÉSIDENTS
au lieu de 26



Batzendorf, Bernolsheim, Berstheim, Bilwisheim, Bitschhoffen, Dauendorf, Donnenheim, Engwiller, Hochstett, Huttendorf, Kaltenhouse, Kindwiller, Krautwiller, Kriegsheim, Mittelschaeffolsheim, Mommenheim, Morschwiller, Niedermodern, Niederschaeffolsheim, Ohlungen, Olwisheim, Rohrwiler, Rottelsheim, Schirrhein, Schirrhoffen, Uhlwiler, Uhrwiler, Wahlenheim, Wintershouse et Wittersheim.

(1 conseiller par commune + 1 suppléant)

Vos contacts au 1^{er} janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2017, les missions exercées par les anciennes intercommunalités vont continuer de l'être par la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Il n'y aura donc aucune interruption dans les services au public, et vos interlocuteurs resteront les mêmes.

> *Rendez-vous au printemps pour de nouveaux supports d'informations.*

LA SUITE ?

Les conseillers communautaires sont désignés par les différents Conseils Municipaux à la fin de cette année. **Le Conseil d'Agglomération ainsi constitué se réunira pour la première fois le lundi 9 janvier 2017, à 19h, au centre culturel et sportif Robert Kaeufling de Schweighouse-sur-Moder.** C'est à ce moment-là que seront élus le président et les vice-présidents de la Communauté d'Agglomération. Cette première réunion du Conseil sera ouverte au public, comme les suivantes. Les dates, horaires et lieux sont à retrouver prochainement sur le site internet de votre collectivité.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER VOS CONTACTS HABITUELS, SELON VOTRE SECTEUR :

BISCHWILLER

1-9 place de la Mairie - BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex
03 88 53 99 40
comcom@bischwiller.com
www.cc-bischwiller.fr

VAL DE MODER

9 place du Marché
67350 PFAFFENHOFFEN
03 88 07 81 52
comcom@cc-vdm.fr
www.valdemoder.fr

BRUMATH

2 rue Jacques Kablé
67170 BRUMATH
03 88 51 02 04
info@brumath.fr
www.cdc-brumath.fr

HAGUENAU

Place Charles de Gaulle
67500 HAGUENAU
03 88 90 68 50
ecrire@haguenau.fr
www.cc-haguenau.fr

Directeur de publication : Philippe Specht, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau

Conception - Rédaction : Services Communication des Communautés de Communes

Impression : Ott Imprimeurs (03 88 59 11 22)

Diffusé à 47 300 exemplaires